

Date de dépôt : 8 mai 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Diego Esteban : Corruption au sein de la police genevoise : quelles réactions pour réparer les dégâts et prévenir contre de telles situations ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 avril 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Depuis le samedi 6 avril 2019, plusieurs médias genevois¹ font état d'une enquête du Ministère public et de l'inspection générale des services relative à des soupçons de corruption, de violation du secret de fonction et d'acceptation d'un avantage, touchant au moins une vingtaine d'agents de la police municipale et du groupe prostitution de la police judiciaire.

Cette affaire porte une atteinte massive à l'exemplarité attendue de la part des forces de l'ordre dans notre canton. Elle menace indéniablement l'administration de la justice, dans la mesure où les faits révélés exposent bon nombre d'agents à des tentatives de chantage, aux conséquences d'une ampleur aussi incertaine qu'inquiétante. Elle remet également en question la capacité du canton à se prémunir contre de tels incidents, les actes incriminés survenant tout au long d'une période de six ans. Enfin, elle révèle que des

¹ – GHI : <https://www.ghi.ch/le-journal/geneve/une-vaste-affaire-secoue-la-police-genevoise>
– RTS : <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/10351515-une-vaste-affaire-de-corruption-eclabousse-la-police-genevoise.html>
– 20 Minutes : <https://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/Une-vingtaine-de-policiers-suspectes-de-corruption-20907395>
– TdG : <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Une-vaste-enquete-fait-trembler-la-police-genevoise/story/21964796>

policiers assermentés se seraient livrés à des actes relevant de la traite des êtres humains.

Ces éléments m'amènent à poser les questions suivantes :

- Les agents concernés par les faits incriminés ont-ils été suspendus de leurs fonctions jusqu'à ce que les résultats de l'enquête en cours soient connus ?*
- Le Conseil d'Etat a-t-il pris d'autres mesures en réaction à cette affaire ?*
- Des agents ont-ils déjà été prévenus pour les faits mentionnés ci-dessus ?*
- Comment des faits aussi graves ont-ils pu échapper aux instances de contrôle internes de l'administration cantonale pendant six ans ?*
- Quelle est la marche à suivre envisagée par le Conseil d'Etat dans le but d'empêcher la survenance d'incidents similaires à l'avenir ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- *Les agents concernés par les faits incriminés ont-ils été suspendus de leurs fonctions jusqu'à ce que les résultats de l'enquête en cours soient connus ?*

Non. Une enquête pénale est actuellement en cours. Le Ministère public n'a, en l'état, transmis aucune information à la hiérarchie de la police, s'agissant notamment de l'identité des policiers visés, qui pourrait justifier une telle mesure.

- *Le Conseil d'Etat a-t-il pris d'autres mesures en réaction à cette affaire ?*

Non. Cela sera éventuellement le cas en fonction des éléments qui seront ultérieurement portés à sa connaissance.

- *Des agents ont-ils déjà été prévenus pour les faits mentionnés ci-dessus ?*

Une telle information n'a pas été portée à notre connaissance.

- *Comment des faits aussi graves ont-ils pu échapper aux instances de contrôle internes de l'administration cantonale pendant six ans ?*

L'enquête démontrera si des faits graves ont effectivement été commis. A ce stade, nous n'avons encore aucune confirmation dans ce sens. Le cas échéant, une analyse des failles qui auraient permis à ces événements de se produire sans que cela ne soit détecté sera faite et des mesures correctives seront prises.

- *Quelle est la marche à suivre envisagée par le Conseil d'Etat dans le but d'empêcher la survenance d'incidents similaires à l'avenir ?*

Il y a lieu de se référer à la réponse à la question précédente.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS